

Association Poker Isséenne  
Règlement Intérieur

# Table des matières

<b>PREAMBULE</b>	3
<b>LES MEMBRES</b>	3
Cotisation	3
Demande d'adhésion	3
Exclusion	4
Démission, décès	4
<b>L'ASSOCIATION</b>	4
Domiciliation	4
L'esprit	4
<b>L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION</b>	5
Organisation générale	5
Règles de jeu et de bonnes conduites	5
Tournois	6
Classements	6
Compétition	6
Droit à l'image	6

## **PREAMBULE**

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association Poker Isséenne. Le présent règlement intérieur est remis à chaque nouvel adhérent et peut être consulté à la salle de l'association sur simple demande. Il est également disponible sur le site Internet de l'association. ([www.apipoker.fr](http://www.apipoker.fr))

## **LES MEMBRES**

### **Cotisation**

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le bureau. Le versement de la cotisation annuelle peut se faire par chèque à l'ordre de « Association Poker Isséenne », en espèces, ou en ligne via le site Internet de l'association. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année notamment en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Le montant de la cotisation d'un membre actif est de :

- Pour une saison (soit du 1er Septembre au 30 août)

Nouveau membre : 100 € (hors commission potentielle)

Renouvellement de cotisation (adhérent à l'association l'année n-1) : 80 € (hors commission)

Le paiement de la cotisation est indispensable pour devenir adhérent. La personne souhaitant adhérer à l'association a la possibilité de participer à une partie d'essai une fois durant l'année en cours sans verser de cotisation. Au-delà si la personne veut revenir, elle devra au préalable avoir signé une demande d'adhésion dûment remplie et s'être acquittée de la cotisation.

### **Demande d'adhésion**

Pour adhérer à l'association, il est obligatoire d'être majeur, et de remettre la demande d'adhésion remplie, datée et signée, en y joignant le règlement de la cotisation. Pour les règlements en espèces, ceux-ci devront être remis lors d'une journée de pratique de l'association à l'un des membres du bureau. La fiche d'adhésion est disponible dans l'établissement accueillant les jours de pratique de l'association. Le bureau se réserve le droit d'accepter ou de refuser une demande d'adhésion sans devoir se justifier. Il communiquera sa décision sous 15 jours dès réception du formulaire d'adhésion. L'association accepte les adhésions en cours d'année.

### **Exclusion**

Conformément aux statuts de l'association, une procédure d'exclusion d'un adhérent peut être enclenchée pour : - propos désobligeants envers les autres membres, agressivité, violence, -

détérioration du matériel ou des locaux, - comportement non conforme avec l'éthique de l'association, - non-respect des statuts, du règlement intérieur, - non-respect des normes juridiques en vigueur en France sur les jeux d'argent et la loi anti-tabac. Cette exclusion doit être décidée par le bureau, après avoir entendu les explications de l'adhérent contre lequel une procédure d'exclusion est engagée. L'adhérent sera convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours avant cette réunion, et il pourra se faire assister par la personne de son choix. Cette lettre comporte les motifs de l'exclusion. La décision de l'exclusion sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dernière pourra être temporaire ou définitive.

### **Démission, décès**

Conformément aux statuts, un adhérent démissionnaire devra adresser sa décision par courrier ou en main propre à un membre du bureau. Aucune restitution de cotisation n'est due à l'adhérent démissionnaire. Le membre actif n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai de 1 mois à compter de la date d'éligibilité, sera considéré d'office comme démissionnaire. En cas de décès, la qualité de membre s'éteint avec la personne.

## **L'ASSOCIATION**

### **Domiciliation**

L'adresse de domiciliation de l'association Poker Isséenne est située au 18 rue de l'abbé Derry, 92130 Issy les Moulineaux. Salle attribuée par la mairie d'Issy les Moulineaux et en partage avec le Bridge Club Isséen, à qui l'Association Poker Isséenne verse une participation afin de contribuer aux frais engendrés par le fonctionnement des deux clubs.

### **L'esprit**

L'esprit du club consiste à jouer au poker sans aucun enjeu financier, dans un esprit de compétition. Aucune demande d'argent ne sera faite en dehors de la cotisation permettant d'adhérer à l'association.

## **L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION**

### **Organisation générale**

Un calendrier des rencontres est consultable en permanence dans les locaux de l'association.

Les horaires d'ouvertures de l'association Poker Isséenne sont :

Jeudi : 18h30 / 23h00

Dimanche 4 fois dans l'année

## **Organisation des compétitions**

Les adhérents à jour de leur cotisation (annuelle ou mensuelle) se réunissent le dimanche une fois par mois, afin de participer à un tournoi Multi Table « API Sunday ». Un directeur de tournoi (TD) désigné par le bureau, aura pour mission de gérer l'organisation du tournoi, répondre aux questions et gérer les éventuels désaccords liés au jeu. Ses décisions ne pourront pas être discutées.

Quatre challenges seront proposés aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle.

Challenge API&GO : Championnat par Sit'n'Go ayant lieu tous les jeudis ;

Challenge API CASH : Championnat Cash Game se déroulant les jeudis en parallèle ou à la suite de l'API & GO ;

Challenge API HU : Championnat Head's up se déroulant tout au long de l'année en parallèle des autres challenges ;

Ces challenges découlent sur des classements respectifs et des dotations réservées aux membres à jour de leur cotisation annuelle.

L'inscription préalable aux journées organisées par l'association par le biais du site est obligatoire pour les tournois API Sunday afin de faciliter le travail de préparation et d'organisation.

## **Règles de jeu et de bonnes conduites**

Les règles de jeu, disponibles sur le site Internet du club, et les règles de bonne conduite, devront être respectées par l'ensemble des membres et en toutes circonstances. Les règles de bonne conduite, outre les règles de vie en société, consistent à :- ne pas tricher,- respecter son adversaire et modérer ses réactions dans la victoire et dans la défaite,- faire preuve de bonne humeur et de fair-play, et proscrire toute agressivité,- respecter une distance avec les joueurs lorsque l'on est spectateur afin de ne pas gêner les protagonistes,- ne pas commenter un coup en cours, ou le faire de manière inaudible afin d'éviter tout risque d'influence, de collusion, ou d'assistance, En cas de non-respect de ces règles, les directeurs de tournoi pourront infliger des pénalités :

- 1ère pénalité : avertissement verbal
- 2ème pénalité : exclusion de la table pendant un tour de blind
- 3ème pénalité : exclusion définitive du tournoi

Il est en outre interdit de jouer de l'argent, de consommer de l'alcool, et conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, les fumeurs devront aller fumer dehors et respecter l'environnement en ne jetant pas leur mégot par terre mais dans le cendrier prévu à cet effet. Toute substance psychoactive est interdite dans les locaux.

Une hygiène corporelle et vestimentaire correcte est exigée pour le bien-être de tous.

## **Tournois**

API Sunday :

- Convocation à partir de 12h
- Début du tournoi à 13h
- Entrée tardive à la discrétion du Tournament Director

API & GO

- Début des S'n'G à 19h30

## **Compétition**

La sélection de l'équipe représentant les couleurs du club sera déterminée par le capitaine.

## **Droit à l'image**

L'adhésion à l'association implique l'acceptation d'apparaître sur les photos et vidéos prises dans le cadre de l'activité associative. Ces clichés pourront apparaître sur le site Internet de l'association, ainsi que sur tous supports destinés à promouvoir le club, tels qu'un guide des associations par exemple. En cas de refus, il sera nécessaire d'en informer le bureau.